



PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

Avant inscription à l'auto-école

AGREMENT I0207500010

Procédé d'évaluation préalable utilisé au sein de l'école de conduite ARIS.

Généralités

Qu'est-ce que l'évaluation de départ dans les auto-écoles ?

Lorsque vous vous inscrivez à l'auto-école, quelques questions vous sont posées afin de réaliser une évaluation initiale de votre niveau de conduite: c'est l'évaluation de départ.

À quoi sert l'évaluation de départ dans les auto-écoles ?

L'évaluation de départ permet à l'élève d'avoir une estimation du nombre d'heures de cours de conduite qu'il devra prendre pour obtenir son permis de conduire. Il s'agit d'une estimation qui n'a qu'une vocation indicative, et non contractuelle, l'auto-école ne pouvant présumer de la date exacte à laquelle l'élève parviendra à passer son permis de conduire.

L'évaluation de départ est-elle payante ?

L'évaluation de départ est facturée. Dans le cas d'une inscription à une formation sous forme de forfait, l'évaluation de départ est incluse au forfait.

Quel est le déroulement de l'évaluation de départ ?

L'évaluation de départ se décompose en une partie théorique et une partie pratique.

Quelques questions sont posées à l'élève sur son expérience de la conduite de voitures, motos ou bicyclettes et sur la connaissance de base du véhicule (l'élève est-il déjà familier du volant, des différentes pédales, de la boîte de vitesse).

Puis le moniteur observe la manière dont l'élève s'installe en voiture, démarre et manipule les commandes.

Des éléments subjectifs rentrent en considération dans l'évaluation de départ, comme une première tentative d'évaluation de l'émotivité du candidat, de sa capacité à retenir les indications du moniteur, et de son sens de l'observation.

L'évaluation de départ est-elle obligatoire pour s'inscrire à l'auto-école ?

Oui, l'auto-école a l'obligation de faire faire à ses nouveaux élèves une évaluation de départ, afin de pouvoir les informer sur le nombre prévisionnel d'heures de conduite qu'ils devront effectuer dans le cadre de leur formation au permis de conduire. L'évaluation de départ avant le début de la formation à la conduite a été rendue obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. L'obligation concerne la conduite des motocyclettes et des véhicules dont le PTAC ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Puis-je exprimer mon désaccord quant à l'évaluation de départ ?

Naturellement. Si vous n'êtes pas satisfait du nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite que votre auto-école a renseigné, vous pouvez faire appel à une autre auto-école afin de faire une

nouvelle estimation. Vous avez toutefois de bonnes chances de tomber sur un résultat similaire, et il vous faudra peut-être faire preuve de résignation si le nombre d'heures prévisionnel est confirmé par la deuxième auto-école.

Peut-on faire son évaluation de départ sur la base d'un outil informatique ?

L'évaluation de départ peut être réalisée sans problème sur un outil informatique, ce procédé devant être validé par le ministère de l'Équipement.

Évaluation préalable

L'évaluation de départ principalement utilisée est une évaluation fournie par un fournisseur agréé et conforme au REMC (ENPC). Elle mesure 12 aptitudes cognitives chez l'élève :

Concentration : capacité à trier les différents stimuli visuels et auditifs de manière à prioriser ces actions. Il faut souvent ignorer certaines informations non pertinentes afin de réussir à répartir l'attention vers d'autres canaux d'informations.

Coordination motrice : capacité à synchroniser correctement ses gestes, au niveau des yeux et des mains. Compétence complexe car nous devons orienter à la fois les mouvements de la main en fonction de stimuli visuels et réagir en conséquence.

Inhibition : capacité à ignorer les stimuli non pertinents lors de l'exécution d'une tâche. Phénomène de blocage volontaire d'une action, d'une réponse ou d'un comportement considéré comme non souhaitable.

Mémoire visuelle à court terme : capacité à garder temporairement une petite quantité d'informations visuelles (formes, couleurs, positions relatives) actives et disponibles dans sa mémoire pour une courte durée.

Estimation : capacité à estimer la position future d'un objet par rapport à sa vitesse et à sa distance. *Largeur du champ de vision*: correspond à la quantité d'informations qui nous parvient des alentours quand on regarde droit devant.

Adaptation : processus mental qui permet de rediriger son attention d'un canal d'information à un autre aussi rapidement que possible ou de changer le cours d'une action tout en conservant un haut niveau de performance.

Attention partagée : capacité à exécuter avec succès plus d'une action à la fois tout en portant attention à d'autres chaînes d'information.

Prévention des risques : trait de personnalité indiquant une tendance à choisir une option plus prudente que risquée.

Obéissance aux règles : trait de personnalité indiquant une tendance à ignorer sciemment le code de la route selon le jugement subjectif du conducteur.

Balayage visuel : capacité à rechercher activement les informations pertinentes dans notre environnement de manière rapide et efficace.

Temps de réaction : Capacité à percevoir et à traiter un simple stimulus et à y répondre efficacement.

À travers ces 12 aptitudes, 7 items particuliers sont évalués par le formateur, par le biais de questions et d'exercices d'abord expliqués si nécessaire puis faisant l'objet d'une restitution par le candidat.

- L'expérience de la conduite
- La connaissance du véhicule
- L'attitude à l'égard de la formation
- L'habileté
- La compréhension et la mémoire
- La perception
- L'émotivité

En fonction des réponses ou de la restitution pratique par le candidat, chaque item est noté soit par des points positifs, soit par des points négatifs. Le décompte des points positifs et négatifs est fait en fin de séance et une note finale est attribuée.

Après explication des résultats et signature de l'enseignant et de l'élève, un volet est remis à l'élève et un autre est conservé par l'école de conduite.